Six anthropophages exécutés en Guinée

ILS AVAIENT TUÉ ET DÉVORÉ ONZE PERSONNES

Bordeaux, 2. — Le paquebot « Mosella » qui vient d'arriver à Bordeaux, a apporté des détails émouvants sur l'exécution de six anthropophages qui a eu lieu il y a un mois et demi à Victoria, dans la Guinée française.

Victoria ou Kobe est un pays sauvage situé sur les bords du Rio-Munez. Les rives de ce fleuve sont formées d'une large bande de vase hantée par les caïmans et à quelques mètres de là s'élèvent les huttes des « Laudoumans », peuplade anthropophage.

Dans tout le pays, les « Laudoumans » passent pour des sorciers. Les indigènes les redoutent comme un fléau et fuient leur voisinage.

Les « Laudoumans » s'imaginent acquérir les qualités des créatures qu'ils dépècent pour les manger.

Or, il arriva, il y a quelques mois, qu'un enfant de Victoria disparut et que les employés de la douane de ce pays se mirent à sa recherche jusqu'aux confins de la région habités par les nègres mangeurs de chair humaine.

L'enfant fut retrouvé en pleine forêt, terrorisé par ce qu'il venait de voir.

Conduits par lui, les douaniers découvrirent au pied d'un arbre, un grand vase de terre cuite rempli de chair et de membres humains.

Non loin de là, six cannibales étaient occupés à de mystérieuses pratiques religieuses. Ils furent arrêtés et ligotés par les douaniers.

Ils avouèrent avoir tué et dévoré 11 personnes. L'un d'eux, un vieillard de 70 ans, déclara qu'il mangeait de préférence les enfants pour se rajeunir.

Toutes leurs victimes étaient des indigènes des tribus voisines. Mais les familles de ceux-ci n'avaient pas voulu porter plainte par crainte des sorciers.

Afin d'effrayer toute la secte des « Laudoumans », les six cannibales ont été exécutés, le 14 janvier dernier, sur l'ordre du gouverneur militaire de Maceuta.

L'EXPORTATION DES CAPITAUX

Paris, 2. — Le ministère des Finances communique la note suivante :

« Certains journaux ont annoncé ce matin que la suppression de la loi sur l'exportation des capitaux avait été votée par les chambres dans la séance de samedi à dimanche.

» Cette information est inexacte.

» La Chambre a bien inséré dans le projet de budget une disposition abrogeant la loi du 3 avril 1918 et les lois subséquentes, mais cette disposition n'aura d'effet si le Sénat la ratifie, que lorsque la loi des finances de l'exercice 1925 sera promulguée.

» Le régime ancien demeure donc en vigueur, conformément à l'article 25 de la loi de 12e du 1er mars 1925 qui a prorogé pour un mois la loi sur l'exportation des capitaux, comme l'avait fait la loi de 12e précédente.

PAS D'EXPULSIONS DE LOCATAIRES AVANT LE 10 MARS

Paris, 2. — Au cours de la séance de la matinée d'hier, il a été convenu que la Chambre discuterait dès la rentrée, le 10 courant, la question des loyers.

On sait que deux textes demeurent encore en présence. Suivant les dispositions adoptées par la Chambre, la prorogation des baux jusqu'au 1er janvier 1926 doit être de plein droit. Mais le Sénat a modifié l'article qui lui était soumis en ce prononçant pour une prorogation simplement facultative.

Le Président du Conseil a déclaré qu'il ferait tous ses efforts pour que l'on ne puisse procéder à aucune expulsion avant la rentrée du Parlement.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES DÉBITANTS DE TABAC

Nancy, 2. — Une importante réunion du Syndicat des Gérants de débits de tabac de Nancy et de tout le département de Meurthe-et-Moselle, a eu lieu aujourd'hui.

Plusieurs discours ont été prononcés.

M. Pierron, président du Syndicat, a déclaré notamment :

« L'an dernier, la Chambre des Députés votait la loi créant le système forfaitaire, applicable aux petits commerçants faisant moins de 200.000 francs d'affaires. La plupart des débitants de tabac jouissaient de ce principe. Malheureusement, en refusant l'article du décret portant règlement d'administration publique pour cette loi du 16 avril 1924, nous remarquons avec regret que les débitants de tabac sont compris pour la plupart dans les catégories des commerçants faisant plus de 200.000 francs d'affaires, y compris celles qui seraient exonérées de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Est-ce logique ? Je dis non ! ».

UN VOLCAN EN ANGLETERRE

Londres, 24. — Les habitants de Wednesbury, petite ville du Staffordshire, ont découvert qu'ils vivaient..... sur un volcan.

Les autorités se sont rendu compte de cet inquiétant phénomène à la suite d'un affaissement qui s'est produit hier matin dans le parc de Kings Hill, où apparaissaient, au fond d'un gouffre de 10 mètres environ de profondeur, de grandes flammes, tellement vives, que certaines d'entr'elles venaient lécher les bords de l'excavation.

Plus tard, dans la journée, des colonnes de fumée se sont échappées du trou.

Des experts, mandés en toute hâte à Wednesbury, affirment que la fournaise souterraine doit avoir une étendue considérable et qu'il est à craindre qu'elle ne gagne bientôt la surface, maintenant que la croûte superficielle a été rompue par l'affaissement.

Un homme décapité devant sa maison

DES CHIENS ET DES PORCS DÉVORAIENT SON CADAVRE

Châlon-sur-Saône 2. — M. Jean-Louis Malot, 34 ans, célibataire, a été trouvé décapité sur le seuil de la maison qu'il habitait dans un hameau de Mary (canton de Mont-Saint-Vincent. Le vol paraît être le mobile du crime.

La mort semble remonter à quatre ou cinq jours. Le cadavre avait été en partie dévoré par des chiens ou des porcs ; les entrailles étaient à nu et la tête séparée du tronc.

L'auteur de ce crime mystérieux serait un individu suspect qui aurait quitté brusquement le pays ces jours derniers.

UN CADAVRE DANS UN RÉDUIT

Tunis, 2. — Depuis plusieurs jours, les locataires de l'immeuble situé 13, rue des Tanneurs, étaient incommodés par une odeur nauséabonde qui se dégageait d'un réduit situé sous l'escalier. Des recherches effectuées avant-hier ont amené la découverte du cadavre d'une personne dont la mort remonterait au moins à quatre jours.

Les agresseurs du postier de Pontoise ont été condamnés

Versailles, 2. — La Cour d'assises de Seine-et-Oise, jugeait aujourd'hui les jeunes André Des jardins, âgé de 17 ans, et Charles Rozat, âgé de 18 ans, anciens télégraphistes au bureau de poste de Pontoise, auteurs de l'agression dont fut victime le receveur des postes de cette localité.

Desjardins et Rozat sont des apprentis cambrioleurs qui avaient rêvé de s'emparer d'une somme importante, près d'un million, qui se trouvait dans le coffre-fort du receveur des postes de Pontoise.

C'est au cinéma qu'ils conçurent le projet de faire un coup d'éclat.

Les deux jeunes accusés, fort penauds, ne répondent pas à l'interrogatoire.

Le receveur des postes, M. Gay, entendu comme témoin, fait le récit de l'agression dont il a été victime.

Il reconnaît qu'il n'a pas été grièvement blessé, mais seulement contusionné.

Après le réquisitoire et les plaidoiries, les jeunes Desjardins et Rozat, ont été condamnés le premier à 2 ans de prison et le second à 2 ans d'internement dans une colonie pénitentiaire.

LES FUNÉRAILLES DE M. RENÉ GOUGE

Paris, 2. — Les obsèques de M. René Gouge, sénateur de la Somme, membre du conseil général de la Somme, ancien avoué à Péronne, avocat à la Cour d'appel de Paris, auront lieu le mercredi 4 mars à 12 heures.

CRÉATION D'UN CENTRE ANTI-CANCÉREUX A LILLE

Nous apprenons que l'Institut Pasteur a élaboré tout un projet de lutte effective contre le cancer, cette terrible maladie.

Un centre anti-cancéreux serait créé à Lille et le Laboratoire des recherches établi à l'Institut Pasteur même, dans l'immeuble du boulevard Louis XIV.

A ce sujet, M. le docteur Marmier, directeur de l'Institut a eu lundi un long entretien avec le Préfet du Nord.

ARTS APPLIQUÉS

UNE RÉUNION A EU LIEU LUNDI A LA PRÉFECTURE

Sous la présidence de M. Cordonnier, membre de l'Institut, ce Comité s'est réuni lundi à la Préfecture du Nord, en présence de M. Dupin, inspecteur général de l'Enseignement technique.

Un vœu de M. Dupin, sur la liaison de l'Enseignement technique et du Comité des Arts Appliqués est adopté.

M. Dupin expose ensuite le régime adopté jusqu'à présent pour les Expositions nationales du Travail. Selon lui, les élèves des écoles des Beaux-Arts devraient pouvoir collaborer à ces sortes d'expositions. Des suggestions dans ce sens seront fournies.

On étudiera également la possibilité d'expositions urbaines, sous le patronage du Comité régional. Ces expositions prépareraient l'exposition annuelle. Ceci est une proposition de M. P. Dervaux, secrétaire général du Comité.

M. Dervaux expose encore les grandes lignes d'un projet de Congrès des Arts Appliqués en 1925.

D'autre part, une exposition d'art régional aura lieu à Bergues, une exposition locale à Valenciennes.

En fin de séance, M. Leprince, de Valenciennes, fit une conférence sur ce qu'est l'art en Russie, sous l'influence des Soviets.

ÉCRASÉ PAR UN CHÊNE

Bourges, 2. — A Méry-sur-Cher, M. François Réquillard, âgé de 73 ans, abattait un chêne, quand un brusque coup de vent a renversé l'arbre sur le vieillard qui a été tué.

ECHAUFFOURÉE A BUENOS-AYRES

New-York, 2. — Un télégramme de Buenos-Ayres annonce que quelques officiers argentins ont essayé, samedi soir, de provoquer un mouvement révolutionnaire dans la capitale. Le complot avorta, grâce aux troupes restées fidèles au gouvernement. Une échauffourée eut toutefois lieu, au cours de laquelle plusieurs coups de feu furent tirés. Un soldat a été tué et plusieurs autres blessés. On annonce en dernière heure que le calme est rétabli.

M. Caillaux à Lille

L'ancien Président du Conseil a été reçu officiellement hier soir par la Municipalité Socialiste

Après le beau succès qu'il a remporté dimanche à la salle de spectacles et au Palais Ramieau, M. Caillaux n'a pas voulu quitter Lille, sans avoir admiré les beautés de la ville.

Hier matin, de bonne heure, il était donc sur pied et se rendait dès 9 h. 30, accompagné de Bardou, adjoint au maire et de Salengro, conseiller municipal au Palais des Beaux Arts, où l'aimable conservateur M. Théodore, le pilotait dans les différentes salles et lui présentait les trésors artistiques inestimables de notre riche musée.

A 11 heures, l'ancien président du conseil, revenait au Nouveau Théâtre qu'il visitait cette fois accompagné de Salengro et de Planque secrétaire général de la mairie. Pendant ces visites, un service d'ordre discret avait été organisé, mais pas plus agents que gendarmes n'eurent à intervenir.

Après le déjeuner pris à l'Hôtel de l'Europe, M. Caillaux partit en automobile à Armentières accompagné de Salengro, Planque et de M. Philippeau, secrétaire de la section lilloise de la Ligue des Droits de l'Homme.

Reçu par M. Dauchy, directeur de l'Ecole professionnelle, l'ancien président du Conseil parcourut toutes les salles du vaste établissement et s'intéressa énormément aux travaux des élèves. Sa visite ne dura pas moins d'une heure et demie. Après une randonnée dans la région, M. Caillaux rentra à Lille à son hôtel.

LA RÉCEPTION

Répondant à l'appel de la municipalité du parti socialiste de la Bourse du Travail et de la Ligue des Droits de l'Homme une foule nombreuse évaluée à plus de 1.500 personnes se pressait à 20 h. 30, dans le Foyer brillamment illuminé du Grand Théâtre, pour assister à la réception officielle de l'ancien président du conseil.

La plupart des adjoints et des conseillers municipaux, des militants socialistes et de la Bourse du travail étaient présents. Les nommer ? Ils étaient trop nombreux, qu'il suffise de dire que l'appel, avait été suivi au delà de toute espérance !

Dehors un imposant service d'ordre, d'agents de gendarmes à pied et à cheval, fonctionnait, dirigé par MM. Potentier, commissaire central, Dufour, commissaire spécial et par le commandant de gendarmerie Sailly.

A aucun moment la police n'eut à intervenir. La manifestation se déroula dans un calme parfait.

A 8 h. 30 exactement, M. CAILLAUX entouré de Saint-Venant, adjoint, Salengro, conseiller municipal Philippeau et Planque, secrétaire de la Mairie, fait son entrée dans la salle, aux applaudissements enthousiastes de l'auditoire et aux accents de l'Harmonie Municipale.

LES DISCOURS

Au nom de la Municipalité, SAINT-VENANT prend le premier la parole, et excuse le Maire, Delory, retenu par la maladie. L'Administration Municipale dit-il, n'a pas hésité à répondre à l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme. Elle salue en vous la victime de la répression réactionnaire et capitaliste, l'homme qui a l'honneur d'avoir fait triompher un programme vraiment républicain.

SAINT-VENANT évoque ensuite l'affaire d'Agadir. A cette époque, il fut parmi les membres du Parti Socialiste Français qui allèrent à Berlin, travailler à l'œuvre de Paix. Comme vous, dit-il on nous a qualifiés d'antipatriotes. Nous n'en avions pas moins fait notre devoir pour éviter la guerre.

Cette œuvre de Paix, l'Administration Municipale n'a pas cessé de la défendre et de la poursuivre. Elle n'a rien renié de son programme. Elle sera aujourd'hui comme demain avec vous pour faire triompher le Droit et la Justice.

SALENGRO prend ensuite la parole.

« Nous venons, dit-il de vivre deux journées triomphales, deux journées inoubliables. Ces journées ont été pour vous la plus éclatante réparation. »

Salengro se félicite de ce que M. Caillaux ait compris que l'avenir de la République était dans le prolétariat.

C'est sur le terrain de classe que doit se poursuivre la lutte pour la conquête du Pouvoir.

Aujourd'hui, dit encore Salengro, nous pratiquons une politique de soutien. Cette politique a toujours été la nôtre. Nous n'avons jamais séparé la démocratie de la République. Nous voulons avant tout la paix entre les peuples. C'est pourquoi nous soutenons le ministère Herriot.

D'accord, étroitement unis, nous briserons les foudres de la réaction internationale. D'un même cœur, nous devons tous crier : Vive Caillaux ! A bas la guerre ! Ces cris sont répétés en chœur par l'assistance.

LES REMERCIEMENTS DE M. CAILLAUX

M. CAILLAUX, très ému, remercie ensuite et demande de transmettre à Delory l'expression de son ardente sympathie et de son amitié pacte.

Pourquoi tous ces honneurs ? dit-il. Vous savez que je n'appartiens pas à votre Parti, je suis démocrate. Que nous soyons cependant socialistes, radicaux ou démocrates nous devons unir nos efforts pour substituer une société de collaboration, à la société d'antagonisme.

Sur ce terrain nous serons toujours d'accord. Nous réaliserons la vraie république dans l'ordre public et dans l'ordre économique.

M. Caillaux renouvelle ensuite ses déclarations d'hier. C'est avec l'appui de la classe ouvrière qu'il a eu l'honneur de sauvegarder en 1911 la paix du monde. On sait la haine que cette action a suscitée. M. Caillaux n'a rien à se reprocher. Il est fier de son œuvre.

L'ancien président du Conseil fait ensuite l'éloge des laborieuses populations des Flandres. De son séjour à Lille il emportera un inoubliable souvenir. C'est aux cris de Vive les Flandres ! Vive la France ! Vive la République ! qu'il termine ses discours, aux applaudissements frénétiques de l'assistance.

L'Harmonie Municipale exécute le P'tit Quinquin, puis la foule se disperse au chant de l'Internationale.

C'est dans un calme absolu que prend fin la manifestation.

M. Caillaux rentrera à Paris ce matin.

LA REPRÉSENTATION DE LA FRANCE AU VATICAN

Rome, 2. — Le « Serano » écrit et nous reproduisons ce qu'il dit, sous toutes réserves : « Les voyages du sénateur de Monzie et du cardinal Dubois, à Rome ont été concluants au point que la grave question de l'ambassade française près du Vatican est pour le moment surmontée. On a abouti à un compromis en vertu duquel le gouvernement français, obligé après le vote de la Chambre à supprimer l'ambassade et s'étant engagé à maintenir près du Vatican un chargé d'affaires pour l'Alsace et la Lorraine, étendra les attributions du « représentant de la France » chaque fois que ce sera nécessaire. Le Vatican, d'autre part, maintiendra sa nonciature à Paris ».

UN CHINOIS A VOLÉ TREIZE MILLIONS

Amsterdam, 2. — Un escroc chinois est parvenu à dérober 1.700.000 florins, soit environ 13 millions de francs, au détriment de trois banques néerlandaises de Weltevreden (Java). Deux Chinois complices ont été arrêtés.

UN COMITÉ CENTRAL D'ESCROCS AU TRÉSOR CACHÉ

Madrid, 2. — La police a arrêté une douzaine d'individus qui formaient le Comité central d'une bande d'escrocs qui avaient des ramifications en province et à l'étranger.

Ils pratiquaient surtout l'escroquerie au trésor caché.

Tous les individus appartenant à cette bande jouissaient d'une certaine considération et les chefs vivaient en leur hôtel particulier et avaient coffre-fort et compte en banque.

DEUX VICTIMES D'UN DÉRAILLEMENT

Orange, 2. — Hier à 13 heures, le train de voyageurs n. 24 se rendant de Puis-les-Baronnies à Orange, alors qu'il traversait le pont de l'Ouvèze, entre les gares de Vaison et de Malancène, a déraillé.

Deux voyageurs ont été tués

EN DEUX LIGNES

Annecy — Les obsèques de M. Goy, sénateur, ont été célébrées hier à Reignier.

Paris. — La municipalité a reçu M. Novak, ministre du commerce tchécoslovaque

— M. Novak a rendu visite à M. Herriot et à M. Doumergue.

LA REINE DES BELGES S'EST FAIT COUPER LES CHEVEUX

Londres, 2 — La reine des Belges vient de se faire couper les cheveux : c'est la première souveraine qui ait sacrifié à cette nouvelle mode.

Lorsque la reine Elisabeth eut informé ses dames d'honneur de son intention, ces dernières se montrèrent ouvertement scandalisées et cherchèrent tous les arguments possibles pour en dissuader leur souveraine.

Elles tinrent un véritable conseil secret pour discuter la question, mais, le lendemain matin, la souveraine apparut souriante et les cheveux coupés.

Il y eut un véritable chœur de protestations, mais la reine termina la discussion par cette mordante épigramme : « Je crois, Mesdames, que vous avez les cheveux plus longs que les idées ».

ACCUSÉS D'AVOIR FAIT MOURIR LEURS DEUX ENFANTS

Beauvais, 2. — A Longueuil-Sainte-Marie, la rumeur publique accuse un mari et sa femme d'avoir, à 5 jours d'intervalle, fait mourir leurs 2 enfants âgés de 19 et 6 mois, par suite de mauvais traitements et de privations.

Le parquet de Beauvais s'est rendu sur les lieux.

GRÈVE DES DANCINGS A LIMOGES

Limoges, 2. — En raison des droits énormes perçus sur les spectacles, les directeurs des dancings de Limoges n'ayant pu, malgré de nombreuses démarches, faire réviser les charges qui leur sont imposées, ont décidé de fermer leurs établissements à dater de ce jour.

La ville se trouve donc privée de dancings et « l'on croit savoir » que les danseurs et les danseuses envisagent une manifestation publique pour protester contre les exigences du fisc.

LA FOIRE DE LYON EST OUVERTE

Lyon, 2. — La foire internationale de Lyon s'est ouverte aujourd'hui, sous la présidence de M. Emmanuel Lévy, premier adjoint, remplaçant M. Herriot.

De nombreuses personnalités politiques, commerciales et militaires, assistaient à l'ouverture. Un grand effort a été fait par les exposants pour la présentation de leurs stands qui sont aménagés avec goût et luxe.

Parmi les plus remarquables, il convient de citer celui du gouvernement soviétique rusé qui a exposé tous les produits pouvant être exportés de Russie.

Un projet d'entrevue Loubet-Wilhelm II ?

ON REPARLE DE CE BRUIT QUI FUT DÉMENTI

Rome, 2. — M. Tittoni, président du Sénat, ancien ministre des affaires étrangères, a adressé à la « Nuova Antologia » une lettre en réponse à la publication de documents secrets allemands, au sujet d'un projet de rencontre du président Loubet avec le Kaiser en 1904, dans la Méditerranée.

M. Tittoni proteste contre les mots offensants pour l'Italie, contenus dans les déclarations de l'ambassadeur de Monts, qu'il qualifie de déséquilibré et contre celles du Kaiser qu'il considère comme un impulsif.

M. Tittoni dit que lorsque M. de Monts, en 1904, fit allusion à la possibilité d'une entrevue entre M. Loubet et le Kaiser, le ministre italien s'en déclara très heureux, confirmant que la base de la politique italienne était sa fidélité à la triple alliance et son amitié pour la France et l'Angleterre. Mais M. Tittoni se déclara sceptique au sujet de la possibilité de cette rencontre, la jugeant irréalisable à cause de l'opinion publique française.

En effet, M. Delcassé démentit immédiatement ce bruit et l'ambassadeur d'Italie, M. Tornielli, adressa de Paris à M. Tittoni, une lettre confidentielle déclarant qu'il fallait souhaiter que le Kaiser, dans son voyage en Méditerranée, s'éloignât le plus possible des côtes italiennes et que l'opinion française était absolument contraire à un pareil projet.

Le tremblement de terre de New-York

UN HOMME A ÉTÉ TUÉ DEUX FEMMES ONT ÉTÉ BLESSÉES

New-York, 2. — Le tremblement de terre qui vient de se produire a été le plus intense ressenti sur la côte orientale des Etats-Unis depuis 1755, et il a causé une grande émotion dans certaines parties de New-York. Les gens se précipitaient hors de leur maison. Les tableaux, la vaisselle tombaient et les chaises et les lustres se balançaient. Beaucoup de grands édifices ont été secoués dans Broadway.

Un homme a été tué et deux femmes ont été grièvement blessées par suite du fait qu'au moment de la secousse, elles sont tombées du haut du chemin de fer aérien. Mais ce sont les seules victimes que l'on connaisse.

Pour rassurer la population, le docteur Reed, sismologue du Muséum d'histoire naturelle, a publié la nuit dernière, un communiqué pour déclarer que New-York était à l'abri de tout sérieux danger. Il a donné comme raison que les rochers sur lesquels repose la cité étaient reliés si solidement les uns aux autres qu'aucune rupture n'était à craindre.

Par contre, le « New-York World » publie de nouveau l'avertissement donné il y a quelques mois par le célèbre professeur d'astronomie, M. Tood, et selon lequel la ville de New-York, étant donnée la nature géologique du terrain sur lequel elle repose, était indubitablement exposée à la possibilité d'une effroyable catastrophe.

D'autre part, à la suite du tremblement de terre, le toit d'une église catholique de la province de Québec s'est effondré et a gravement endommagé l'église.

La chute des toits et des murs a causé des dégâts dans plusieurs maisons.

Il faut remonter au 17e siècle pour trouver dans l'histoire du Canada, mention d'un tremblement de terre important : mais alors, plus de deux cents personnes avaient péri à Québec, tandis que cette fois on ne mentionne même pas de blessés.

LES PENSIONS DES PRISONNIERS DE GUERRE

La C. A. de l'Union Fédérale des Anciens Prisonniers de Guerre (civils et militaires) communique la note suivante :

« La C. A. a l'honneur de porter à la connaissance de tous les intéressés les conditions d'application des articles relatifs au paiement de l'indemnité compensatrice équivalente au rappel d'arrérages des pensions de **Prisonniers de Guerre.**

Art. 333. — Tout invalide de guerre qui a obtenu, à la suite d'une demande établie avant le 4 mars 1920, une pension d'invalidité de la loi du 31 mars 1919, recevra une indemnité compensatrice calculée d'après le taux de cette pension pour la période comprise entre une date fixée à trois mois jour par jour, après la sortie de l'intéressé des formations sanitaires ennemies et la date d'entrée en jouissance de sa pension initiale. Toutefois, le temps pendant lequel l'ayant-droit a bénéficié d'une solde mensuelle ou a séjourné en Suisse, soit comme interné, soit comme hospitalisé, est déduit de la période précitée pour une somme égale perçue pendant ce temps.

Art. 334. — L'indemnité compensatrice sera allouée sur le vu d'une déclaration de l'ayant-droit mentionnant la date de sa sortie des formations sanitaires ennemies et appuyée par deux témoins qui attesteront sur l'honneur avoir été soignés avec lui ou lui avoir donné des soins en captivité. En cas de doute ou de contestation, une Commission dont les membres seront nommés par le Ministre des Pensions et comprenant un médecin militaire, un représentant de l'Administration et un représentant des prisonniers de guerre, formulera toutes propositions utiles au Ministre qui statuera.

En cas de décès de l'ayant-droit, ses ayants cause pourront obtenir l'indemnité précitée sur demande établie dans les conditions indiquées à l'art. 333.

Art. 335. — Le payement de l'indemnité compensatrice est effectuée en trois annuités venant à échéance les 1er Juillet 1925, 1er Juillet 1926, 1er Juillet 1927.

Art. 336. — Le droit de recours devant les tribunaux de pensions est ouvert aux bénéficiaires de la présente loi dans les conditions fixées par la loi du 31 mars 1919. »

Le Comité Exécutif.

Pour tous renseignements complémentaires, brochures journaux et inscription s'adresser à nos délégués, ou au siège social, 24, rue Truguet, à Toulon.

M. Chamberlain parle de la sécurité

LA FRANCE VEUT DES GARANTIES RÉELLES, DÉCLARE-T-IL

Londres, 2 — M. Austen Chamberlain, ministre des affaires étrangères, vient de remettre aux membres du cabinet, un mémorandum qui trace les lignes générales de la politique étrangère de la Grande-Bretagne.

M. Chamberlain s'attache à montrer que la situation de l'Europe est pleine de dangers, que l'Angleterre a intérêt à prévenir la situation qui résulterait pour elle d'une nouvelle invasion de la France et de la Belgique par les Allemands, que l'Angleterre devrait proclamer sa solidarité avec la France et la Belgique.

M. Austen Chamberlain ajoute que, pour détruire le sentiment de revanche qui couve certainement de l'autre côté du Rhin, il faut que l'Allemagne soit considérée comme l'égale de toutes les autres nations européennes, c'est-à-dire qu'elle soit admise au sein de la Société des Nations.

Cela ne peut se faire qu'avec l'assentiment de la France.

Or, celle-ci ne donnera son assentiment que le jour où elle saura que son territoire ne pourra pas être attaqué impunément.

Ces garanties doivent être données par l'Empire britannique, elles doivent être réelles, car jamais la France ne se contentera de vagues promesses.

Quand l'Europe occidentale aura été pacifiée, il faudra procéder de la même façon pour créer un sentiment de confiance entre les Allemands et les Polonais.

La fin du mémoire est consacrée à la Russie des Soviets, qui a cessé d'être européenne et dont on ignore ce qu'elle représente.

La sécurité de l'Europe, dit M. Chamberlain, ne peut pas attendre le moment où la Russie aura précisé ses vues politiques.

DERNIÈRE HEURE

L'Allemagne répare

Paris, 2. — Le C. D. R. reçoit de M. Nogara, trustee des obligations industrielles, le télégramme suivant : « Le trustee pour les obligations industrielles allemandes et la banque, pour les obligations industrielles allemandes, ont reçu conjointement en dépôt, en date de ce jour, 26 février, les 5 milliards de marks-or d'obligations nominatives 5 % émises par les entreprises industrielles, en conformité des dispositions du plan Dawes.

En même temps, la banque toujours en exécution du plan Dawes, a procédé à l'émission de 5 milliards de marks-or de bons industriels 5 % au porteur, remettant 4 milliards 250 millions de ces bons au trustee et conservant en dépôt le reste de 750 millions qui sera employé pour les opérations ultérieures prévues par le plan Dawes.

Pour parfaire le montant total de 5 milliards de marks-or qui constitue le montant total de la contribution de l'industrie allemande au paiement des réparations, la banque procédera incessamment à l'échange de 750 millions de marks-or d'obligations nominatives des grandes entreprises industrielles, contre un montant égal.

Le télégramme dit également :

Le protocole relatif aux opérations faites aujourd'hui a été signé par le représentant du gouvernement allemand. Le représentant de l'administration de la dette du Reich, le trustee et le président du conseil d'administration de la banque, M. Krupp von Bohlen und Halbach.

A la suite de la signature de ce protocole, tous les engagements de l'Allemagne venant à échéance jusqu'au 28 février 1925 au titre des obligations industrielles, se trouvent pleinement remplis.

D'autre part, la C. D. R. a reçu la lettre suivante qui lui a été adressée de Berlin par l'agent général des paiements de réparations le 28 février 1925.

« J'ai l'honneur de vous informer que la Compagnie des Chemins de fer allemands a effectué aujourd'hui le paiement de la somme de 100.000.000 de marks-or, représentant son premier versement semestriel à échéance du 1er mars 1925, pour les intérêts des obligations émises par elle. Le paiement a été fait par virement d'un montant équivalent, en Reichsmarks au crédit du compte de l'agent général des paiements de réparations à la Reichsmark : Signé : Parker Gilbert. »

Aujourd'hui, réunion des Ambassadeurs

Paris, 2. — La conférence des ambassadeurs se réunira demain à 10 heures, au quai d'Orsay.

Elle sera en possession du rapport de la Commission militaire interalliée de contrôle à Berlin, sur le désarmement de l'Allemagne et de l'avis établi par le maréchal Foch, au nom du Comité interallié de Versailles sur ce rapport.

Dans son rapport, le maréchal Foch indique dans quel esprit le document de la Commission de contrôle doit être examiné et les idées que sa lecture lui a suggérées.

Il montre notamment comment certaines obligations de l'Allemagne, en matière de désarmement et qui devaient être remplies au bout de quelques semaines, n'ont pas encore été exécutées.

DINER A L'AMBASSADE DE BELGIQUE

Paris, 2. — L'ambassadeur de Belgique et Mme Gauffier D'Hestroy, ont offert ce soir un dîner en l'honneur de M. Gaston Doumergue, président de la République. Parmi les invités on remarquait Mme Herriot, M. René Renoult, garde des sceaux, M. J. L. Dumesnil, ministre de la marine, le baron Romano Avezzana, ambassadeur d'Italie M. Dumant, ministre de Suisse, le général Lasson et M. Jules Michel, secrétaire général de l'Elysée, MM. Lucien Hubert, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, Laroche, directeur des affaires politiques, Corbin, sous directeur d'Europe aux affaires étrangères.

FEUILLETON DU 3 MARS 1925. — N° 3

Rédemption

Par Charles MERQUEL

RÉSUMÉ DES FEUILLETONS PRÉCÉDENTS

Anne-Marie d'Armel Brehat, d'une grande famille bretonne a épousé le marquis d'Ouville. De leur union naquit une fille Hélène. Le marquis meurt peu après et la mère reporte toute son affection sur sa fille.

Celle-ci qui habite avec sa mère, le manoir de Valcourt, dans l'Aisne, s'ennuie et voit sans déplaisir le général de Briac lui faire la cour.

Peut-être ce Briac, issu d'une race de gentilhommes, brave sans doute, mais dépourvu des richesses qui sont, de nos jours, une si grande tentation, avait-il vu dans ce château de Valcourt, dont la marquise lui ouvrait imprudemment les portes, l'unique occasion de fortune que ses aïeux n'avaient pas rencontrée jusque-là.

Tous les efforts de son intelligence s'étaient tendus vers cette conquête pour laquelle il se sentait un peu mûr et qui, cependant, se présentait à lui sous les aspects les plus favorables.

Les complaisances de la petite Yvette lui étaient acquises.

Plus que sa jeune maîtresse, elle rêvait de s'évader de cette sombre et triste demeure d'Armel, et le mariage d'Hélène devait être pour elle le signal de sa délivrance. Il est facile de comprendre ce qui devait se passer.

Le lendemain de la visite du général de Briac à Valcourt, Hélène, qui avait mélancoliquement passé la journée, en l'absence de sa mère retenue à Paris pour affaire grave, trouva sur la tablette d'un petit bureau de sa chambre, où elle écrivait sa correspondance, une lettre que la main de sa malicieuse soubrette venait d'y déposer.

Elle était ainsi conçue :

« Mademoiselle,

» Je ne sais si vous me pardonnerez la » liberté que je prends en vous adressant » ces quelques lignes, qu'une puissance à » laquelle je ne puis résister me contraint » de vous envoyer.

» Oserai-je vous dire le nom de cette force, » devant laquelle je m'incline ?

» Elle s'appelle l'amour.

» Je sais bien que vous allez sourire en » lisant ce mot, qui devrait désormais » m'être interdit à cause de mon âge.

» Peut-être, cependant, est-ce à cet âge, » qui m'a permis du moins d'acquérir une » longue expérience de la vie, que je dois » le courage de mes aveux.

» J'ai compris que, vous aussi, malgré les » promesses d'un avenir brillant, vous » n'êtes pas présentement et ne serez peut-» être jamais heureuse, comme cependant » votre position vous donnerait le droit de » l'être.

» Votre excellente mère, à la suite du » triste événement qui a rompu, après trois » ans seulement, un mariage qui ne lui eût » pas donné toutes les satisfactions, s'est » retranchée dans une solitude où elle se » complaît et dans laquelle elle vous enfer-» me, malgré votre jeunesse et vos aspi-» rations légitimes.

» Vous avez près de vous, pour institu-» trice et gardienne, une vieille fille d'un » caractère dur et entier à qui elle accorde » une confiance illimitée et peut-être impru-» dente.

» Ce sont là des choses que je ne devrais » pas vous dire, mais j'éprouve pour vous, » mademoiselle, une si profonde tendresse » que je voudrais vous savoir exempte » d'inquiétude et en même temps en pos-» session de toutes les félicités.

» Je touche à la cinquantaine.

» Dans trois ans, j'aurai un demi-siècle » d'existence.

» Ma carrière militaire a été rapide.

» J'ai obtenu mes premiers grades aux » colonies, à la suite d'heureux efforts pour » augmenter le patrimoine de notre France.

» J'ai toujours servi fidèlement mon pays » et je m'en trouve honoré.

» Je suis prêt en cas de besoin à lui sa-» crifier ma vie.

» Mes parents d'honnêtes gens, ne m'ont » laissé qu'un héritage insignifiant.

» Les enfants de la Gascogne ne sont » d'ordinaire pas riches, mais ils savent » se contenter de peu et vivre fièrement en » gentilhomme, sous le modeste toit de » leurs pères.

» Croyez que je n'ai aucun désir de for-» tune et que, si je vous adresse ces lignes, » c'est l'amour seul qui m'y engage, un » amour qui tient à la fois de la tendresse » paternelle et de la passion que nous ins-» pire l'image adorable qu'on ne saurait » effacer de sa mémoire.

» Oui, je vous aime, Hélène, permettez-» moi d'écrire ce nom si doux. Je vous » aime de toute mon âme et je souffre de » vous savoir pour ainsi dire emprisonnée » dans une thébaïde semblable au cachot » où l'on enferme les criminels.

» Que vous dirais-je de plus ?

» Si j'avais la grande félicité de toucher » votre cœur, que ne ferais-je pas pour » vous environner de tous les soins, de » toutes les joies qui vous sont dues, de » tous les honneurs auxquels vous avez un » droit incontesté !

» Quels efforts me coûteraient pour me » rendre digne d'un tel bonheur !

» Si vous jugez, mademoiselle, que j'ai » tort de vous écrire en secret, quand il » me semble que c'est un devoir que l'ac-» complis, brûlez cette lettre, oubliez-la et » pardonnez-moi mon erreur.

» S'il en est autrement, répondez-moi par » quelques lignes que je garderai jalouse-» ment pour moi seul, et croyez que jamais » cœur d'homme ne conçut un sentiment » plus pur et plus désintéressé que le mien.

» Je vous aime, le le répète, et cet amour » ne s'éteindra qu'avec ma vie.

» Général HECTOR DE BRIAC ».

Hector, un nom vainqueur, qui demeura fixé dans la mémoire de mademoiselle d'Ouville.

Hélène était une jeune fille chaste et pure, au cœur tendre, au caractère loyal.

Avec son âme limpide comme ses yeux, elle était incapable de deviner ou de comprendre les intrigues si fréquentes dans le monde.

L'attachement et le respect qu'elle avait pour sa mère étaient profonds et inaltérables.

Mais cette mère, blessée dans sa vie par un de ces incidents si graves qu'ils détruisent en nous les fibres les plus vibrantes de la sensibilité, à peu près comme la foudre brise l'arbre le plus puissant et le plus fort, était devenue taciturne et morose.

Elle vivait comme si elle avait eu devant elle, sans pouvoir s'en débarrasser, le spectre de l'homme dont elle portait le nom.

Certes, la marquise aimait sa fille. Elle l'aimait même passionnément, mais cette tendresse demeurait presque inférieure, et rarement un sourire rayonnait sur ce visage impassible, hautain et glacé.

L'astucieux général ne s'était pas trompé.

Presque toujours retenue dans le domaine d'Armel, où la mélancolie de sa mère se complaisait, la pauvre enfant s'y trouvait enfermée comme dans une prison.

Son plus grand désir était de s'en évader.

Ses quelques jours à Paris ou à Valcourt lui ouvraient d'autres horizons vers lesquels, comme un oiseau en cage, elle formait le projet de s'envoler, mais en se demandant si ce ne serait qu'un rêve.

La lettre du général lui en offrait l'occasion.

Était-ce de l'amour qu'elle éprouvait pour lui ?

Non.

Il lui apparaissait surtout comme un libérateur.

Grâce à ce prétendant, dont l'aspect d'ailleurs ne manquait ni d'élégance, ni de séduction, elle fuirait cet antique château aux murs épais, aux créneaux de granit, aux toitures blanchies par le sel des brouillards de la mer.

Elle se verrait entourée d'une brillante jeunesse, joyeuse, empressée autour d'elle.

Elle connaîtrait enfin la vie